

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin à 18h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 11 juin 2020, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN et de Monsieur SEMUR (pour le vote du compte administratif).

Titulaires présents :

Mesdames : DOUGNIAUX, PIGEON, BUDELOT, MILLELIRI (à partir de 18h50), MORVAN, PRAT, BOITON (jusqu'à 20h00), BERGDOLT, SAINT-JALMES,

Messieurs : HILGENGA, BRUNET, CORRE, GAURAT, PREUD'HOMME, PERRET, GOMBAULT, VANIER, LANGLET, CAMPANA, CHAMOREAU, SEMUR, BERNARD Jacques, RICHY, MOUCHET (à partir de 19h00), CARTAILLER, LE PAGE, FRANEL, DUGOIN, MOURET, MARTY, MAILLARD, DALMAI, DELCAMBRE, DUVAL Claude, CACHELEUX, FOURMY, GERVIN, PESCHEUX, SIMONNOT, FOUCHER, BAYLE, BERTELOOT, BORTOLI, GROS (jusqu'à 19h00), LAFON, DUBOIS, GERMAIN, VAUDELIN, BOUCHU, FOURNIER, JOUBERT, ECK, MARIETTE.

Suppléants présents :

Madame JOURDAN (pour Madame MICK-RIVES).

Messieurs RECOULES (pour SOREAU), DIAS (pour LION) (jusqu'à 20h02), SOMENZI (pour PEYROTTE).

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, FERRAND, GALEAZZI, PINAUD-GROS, PERIPOLLI, LIEGGHIO, VERDIER, AMIOT, PIRES, BONNEVEAU, LARGANT, MAURIN, PETITDIDIER, CHARDENOIX, RICHARD-BRESSAND, CICERON, ROBIN, MILLELIRI (jusqu'à 18h50), HENDERSON (jusqu'à 18h50)

Messieurs : BONLIEU, ROLLAND, AUDABLE, RASSIER, BLETEL, VALENTIN, BERNARD Michel, SAINSDARD, POIGNARD, BERTHON, LEMESLE, BRICHARD, PETIOT, DE FAVERI, CHARNIER, LACROIX, LACOMME, GUERTON, GEOFFROY, BARATAUD, MICHEL, BALDY, LE BORGNE, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, LESPINASSE, GRAMOND, COCHARD, PINON, BOUSSAINGAULT, HERBLOT, MESPLIER, DOUGNY, DUCHESNE, PAGES, VIE, BAILLY, BALZANO, BRIARD, DIRAT, JUMELLE, MERCIÉCA, NOUVELLON, DUPONT, RIO, ROUSSEAU, DUVAL Guy Rubens, SOULOUMIAC, WITTEK, BARDOU, DEGREMONT, BRUNELLI, LEJEUNE, DE LUCA, PELLETIER, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, COUVRAT, KERVAZO, CHAPELLE, LECRON, PIERRON, GAK, LE CUNFF, FILLEUL, BOUISSET, JANIN, BLIN, WERSINGER, MOUCHET (jusqu'à 19h00), LION (à partir de 20h02).

Pouvoirs :

Monsieur RUC donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur JOFFROY donne pouvoir à Monsieur BAYLE

Monsieur VALLET donne pouvoir à Monsieur BAYLE

Monsieur MURAT donne pouvoir à Monsieur HILGENGA

Monsieur SPADA donne pouvoir à Madame BUDELOT

Monsieur BOUCHET donne pouvoir à Monsieur GAURAT

Monsieur AUBRY donne pouvoir à Monsieur ECK

Madame BOBAULT donne pouvoir à Madame BUDELOT

Monsieur MARMIER donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur MARAIS donne pouvoir à Monsieur GOMBAULT

Monsieur GUYARD donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Madame HENDERSON donne pouvoir à MILLELIRI (à partir de 18h50)

Monsieur VENOT donne pouvoir à Monsieur HILGENGA

Monsieur IMBERT donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur MARTIN donne pouvoir à Madame MORVAN

Monsieur DAIGLE donne pouvoir à Monsieur BERNARD Jacques

Monsieur DAMIOT donne pouvoir à Monsieur BERNARD Jacques

Monsieur QUINTARD donne pouvoir à Monsieur GOMBAULT

Monsieur NICOLAS donne pouvoir à Madame PIGEON

Monsieur FLEUREAU donne pouvoir à Monsieur SIMONNOT

Monsieur ALLEAUME donne pouvoir à Monsieur DUBOIS

Monsieur VOISE donne pouvoir à Monsieur VAUDELIN

Madame BOITON donne pouvoir à Monsieur MAILLARD (à partir de 20h00)

Secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 13 février 2020.

Pour information :

Comptes-rendus succincts des Bureaux Syndicaux du 20 avril et 03 juin 2020.

Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.

AFFAIRES GENERALES

ADHESION DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS202017)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Boutigny-sur-Essonne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE DE LA COMMUNE D'ITTEVILLE AU SIARCE (DCS202018)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune d'Itteville au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL (DCS202019)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2019 du budget général « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2019 du budget général ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL (DCS202020)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget général au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	1 440 733,21
Solde des restes à réaliser	456 468,83
Excédent/déficit net de la section d'investissement <i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	-1 325 788,91
Résultat net	114 944,30

VOTE le compte administratif 2019 du budget général ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET GENERAL (DCS202021)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2020 :

	Investissement
Recettes	1 630 576,09
Dépenses	1 174 107,26
Total	456 468,83

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget général comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	1 325 788,91
Report en fonctionnement (R002)	114 944,30

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202022)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2019 du budget assainissement collectif « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2019 du budget assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202023)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	2 182 048,97
Solde des restes à réaliser	2 547 698,19
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-7 973 386,64
<i>Inclus le solde des restes à réaliser + report</i>	
Résultat net	-5 791 337,67

VOTE le compte administratif 2019 du budget assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202024)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2020 :

	Investissement
Recettes	4 833 682,38
Dépenses	2 285 984,19
Total	2 547 698,19

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget assainissement collectif comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	2 182 048,97
Report en fonctionnement (R002)	0,00

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU MALESHERBOIS (DCS202025)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2019 du budget de la régie d'assainissement du Malesherbois « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2019 du budget de la régie d'assainissement du Malesherbois;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET RÉGIE DU MALESHERBOIS ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202026)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Régie du Malesherbois assainissement collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat brut de fonctionnement de l'exercice	-3 255,59
Solde des restes à réaliser	-179 222,45
Excédent/déficit net de la section d'investissement	318 775,70
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	315 520,11

VOTE le compte administratif 2019 du budget Régie du Malesherbois assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET RÉGIE DU MALESHERBOIS ASSAINISSEMENT (DCS202027)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2020 Régie du Malesherbois assainissement :

	Investissement
Recettes	0,00
Dépenses	179 222,45
Total	-179 222,45

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget Régie du Malesherbois assainissement comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	0,00
Report déficitaire en fonctionnement (D002)	-3 255,59

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202028)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2019 du budget assainissement non collectif « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2019 du budget assainissement non collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202029)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement non collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat brut global de l'exercice	27 900,97
Solde des restes à réaliser	0,00
Excédent/déficit net de la section d'investissement	0,00

<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	27 900,97

VOTE le compte administratif 2019 du budget assainissement non collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202030)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2020 :

	Investissement
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Total	0,00

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget assainissement non collectif comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	0,00
Report en fonctionnement (R002)	27 900,97

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202031)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2019 du budget eau potable « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2019 du budget eau potable;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET EAU POTABLE (DCS202032)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget eau potable au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	4 726 794,67
Solde des restes à réaliser	1 126 000,21
Excédent/déficit net de la section d'investissement	2 936 502,78
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	7 663 297,45

VOTE le compte administratif 2019 du budget eau potable;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202033)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2020 eau potable :

	Investissement
Recettes	1 956 785,98
Dépenses	830 785,77
Total	1 126 000,21

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget eau potable comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	3 000 000,00
Report en fonctionnement (R002)	1 726 794,67

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET GENERAL (DCS202034)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire général 2020 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	224 558,30	224 558,30
Section d'investissement	7 261 842,03	7 261 842,03

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202035)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire assainissement collectif 2020 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	300 000,00	300 000,00
Section d'investissement	15 648 341,67	15 648 341,67

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET REGIE D'ASSAINISSEMENT DU MALESHERBOIS (DCS202036)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget supplémentaire régie d'assainissement du Malesherbois 2020 en suréquilibre en raison d'un excédent de recettes de la section d'investissement :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	80 000,00	80 000,00
Section d'investissement	281 328,45	507 342,56

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202037)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget supplémentaire assainissement non collectif 2020 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	27 900,97	27 900,97
Section d'investissement	0,00	0,00

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202038)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget supplémentaire eau potable 2020 en suréquilibre en recettes d'investissement :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 676 794,67	1 676 794,67
Section d'investissement	1 363 741,77	3 868 909,79

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS – PPI 2018 A 2020 (DCS202039)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des Autorisations de Programme du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020, telle que proposée dans les annexes 1, 2 et 3, correspondant aux budgets général, assainissement collectif et eau potable.

DONNE son accord sur les crédits de paiement 2020.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets supplémentaires général, assainissement collectif et eau potable pour l'exercice 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

EAU POTABLE

CREATION DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202040)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la création de la régie de l'eau potable du Sud Essonne à autonomie financière pour assurer l'exploitation du service public d'alimentation en eau potable du SIARCE sur le territoire des communes de Maisse et de Courdimanche-sur-Essonne au 1^{er} juillet 2020,

ADOPTE les statuts de cette régie,

FIXE le montant de la dotation initiale à 200 000 euros versé par le budget eau potable,

VOTE : UNANIMITE

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202041)

Le Comité Syndical,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne, à compter du 1^{er} juillet 2020 et pour la durée de leur mandat comme suit :

1^{er} collège de 4 membres (issus du comité syndical) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurence BUDELOT	Daniel CORRE
Jacques BERNARD	Marie-France PIGEON
Claude DUVAL	Jacques CACHELEUX
Albert DUCHESNE	Raymond FLEUREAU

2^{ème} collège de 2 membres (d'usagers ou représentants d'usagers) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catherine LASORSA	Nicolas ROBIN
Isabelle SIMON	Eric BATTEREAU

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202042)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le règlement de service de la régie de l'eau potable du Sud Essonne (EPSE) à autonomie financière,

DIT QUE le présent règlement de service sera diffusé à l'ensemble des abonnés, anciens et nouveaux.

VOTE : UNANIMITE

TARIFICATION ABONNEMENT, REDEVANCE REGIE EAU POTABLE DU SUD-ESSONNE ET PRESTATIONS ANNEXES - ANNEE 2020 (DCS202043)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de l'abonnement annuel, de la redevance eau potable et des prestations de la régie eau potable du Sud-Essonne pour l'année 2020 conformément aux dispositions susvisées ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2020 de la régie eau potable du Sud-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET DE LA REGIE D'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE – ANNEE 2020 (DCS202044)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget de la régie d'eau potable du sud-Essonne pour l'année 2020 en équilibre réel et sincère :

En €	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	200 000,00	200 000,00
Section d'investissement	122 185,59	122 185,59

VOTE le budget de la régie d'eau potable du sud-Essonne pour l'année 2020 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU SIARCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE D'AUVERNAUX (DCS202045)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipement d'assainissement public d'eaux usées sur la commune d'Auvernaux.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce Procès-Verbal.

VOTE : UNANIMITE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU SIARCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE CHAMPCUEIL (DCS202046)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipement d'assainissement public d'eaux usées sur la commune de Champcueil.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce Procès-Verbal.

VOTE : UNANIMITE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU SIARCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE LEUDEVILLE (DCS202047)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipement d'assainissement public d'eaux usées sur la commune de Leudeville,

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce Procès-Verbal.

VOTE : UNANIMITE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU SIARCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE NAINVILLE-LES-ROCHES (DCS202048)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipement d'assainissement public d'eaux usées sur la commune de Nainville-les-Roches,

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce Procès-Verbal.

VOTE : UNANIMITE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU SIARCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE SAINT-VRAIN (DCS202049)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipement d'assainissement public d'eaux usées sur la commune de Saint-Vrain.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à ce Procès-Verbal.

VOTE : UNANIMITE

AVENANT 1 AU CONTRAT DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN DE COLLECTE-EPURATION DE BAULNE (DCS202050)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement du bassin de collecte-épuration de Baulne,

AUTORISE le Président à signer cet avenant ci-annexé et tout document relatif à cet avenant.

VOTE : UNANIMITE

AVENANT 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE BOIGNEVILLE, GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, BUNO-BONNEVAUX ET PRUNAY-SUR-ESSONNE (DCS202051)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°4 ci-annexé au contrat de délégation de service public,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à cet avenant,

VOTE : UNANIMITE

CREATION DE LA REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202052)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la création de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois à autonomie financière pour assurer la gestion directe du service public d'assainissement collectif de la commune nouvelle du Malesherbois,

ADOpte les statuts de cette régie figurant en annexe de la présente délibération,

VOTE : UNANIMITE

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202053)

Le Comité Syndical,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois pour la durée de leur mandat comme suit :

1^{er} collège de 4 membres (issus du comité syndical) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jacques GOMBAULT	Marie-France PIGEON
Jean-Pierre BOUCHET	Daniel CORRE
Hervé GAURAT	Mariannick MORVAN
Jacques BERNARD	Pascal FOURNIER

2^{ème} collège de 2 membres (d'usagers ou représentants d'usagers) titulaires et suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique CHANCLUD	Cécile SABY
Erick BOUTEILLE	Jean-Paul GIRARD

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE LA REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202054)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le règlement de service de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois (REDEUM) à autonomie financière,

DIT QUE le périmètre d'application du présent règlement de service s'étend aux communes déléguées de Malesherbes et d'Orveau-Bellesauve,

DIT QUE le présent règlement de service sera diffusé à l'ensemble des abonnés, anciens et nouveaux.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE N°2019-016ACL001 PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RENOVATION OU DE CREATION, AVEC OUVERTURE DE TRANCHEE, DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DE RESEAUX D'EAU POTABLE, DE RESEAUX DIVERS ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE (DCS202055)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001 relatif aux travaux de rénovation ou de création, avec ouverture de tranchée, de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux divers et de leurs ouvrages annexes sur le territoire du SIARCE afin de créer un prix nouveau relatif aux dispositions sanitaires qui doivent être prises sur tous les chantiers dans le cadre de la crise sanitaire COVID19,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001 avec le mandataire du groupement titulaire, l'entreprise GTO-GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE et tous documents se rapportant à celui-ci,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cet avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL001.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

CREATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS, DES TECHNICIENS ET DES ANIMATEURS TERRITORIAUX (DCS202056)

Le Comité Syndical,

DECIDE de l'application au personnel du SIARCE relevant des cadres d'emplois des ingénieurs, titulaires, stagiaires ou contractuels, des dispositions prévues par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, et de l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur dudit décret, selon les conditions suivantes :

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux – montants définitifs		
Régime indemnitaire	Plafond annuel IFSE – Ile de France	Plafond CIA annuel – Ile de France
Groupe 1 : - emplois fonctionnels : DGS - DGA - directeur avec forte exposition et/ou équipe importante	40 290	7 110
Groupe 2 : - directeur - adjoint à une fonction relevant du groupe 1 - chargé de mission auprès de la direction générale requérant une forte expertise et des sujétions particulières	35 700	6 300
Groupe 3 : - chef de service - adjoint à une fonction relevant du groupe 2 - chargé d'études - ingénieur	27 540	4 860

DECIDE de l'application au personnel du SIARCE relevant des cadres d'emplois des techniciens, titulaires, stagiaires ou contractuels, des dispositions prévues par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, et de l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur, dudit décret, selon les conditions suivantes :

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux – montants définitifs		
Régime indemnitaire	Plafond annuel IFSE – Ile de France	Plafond CIA annuel – Ile de France
Groupe 1 : - directeur/trice ; chef de service - expert / fonctions techniques complexes et exposées	19 660	2 680
Groupe 2 : - technicien dont les emplois relèvent d'un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, professionnelle ou l'expérience - adjoint relevant d'une fonction du groupe 1 - encadrement d'agents d'exécution -	17 930	2 445
Groupe 3 : - techniciens chargés de fonctions techniques d'application	16 480	2 245

DECIDE de l'application au personnel du SIARCE relevant des cadres d'emplois des animateurs, titulaires, stagiaires ou contractuels, des dispositions prévues par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, et de l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions dudit décret, selon les conditions suivantes :

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux – montants définitifs		
Régime indemnitaire	Plafond annuel IFSE	Plafond CIA annuel
Groupe 1 : - directeur/trice ; chef de service - expert / fonctions techniques complexes et exposées	17 480	2 380
Groupe 2 : - animateur dont les emplois relèvent d'un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, professionnelle ou l'expérience - adjoint relevant d'une fonction du groupe 1 - encadrement d'agents d'exécution -	16 015	2 185
Groupe 3 : - agents chargés de fonctions d'animation	14 650	1 995

MANDATE le Président pour attribuer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime conformément au décret précité.

DECIDE d'appliquer, conformément au décret et arrêtés précités, l'ensemble des dites dispositions à compter du 25 juin 2020.

DIT que le versement de l'IFSE se fera mensuellement.

DIT que le versement du CIA se fera annuellement;

DIT que les agents à temps non complet ou à temps partiel pourront bénéficier de l'application du régime indemnitaire au prorata de leur temps de travail.

DIT que les revalorisations ultérieures de ces indemnités, décidées par décret ou arrêté ministériel, seront applicables sans délibération.

DIT que l'ensemble des primes et indemnités instituées par la collectivité est maintenu en cas de congés annuels, maladie, longue maladie, de longue durée, en cas d'accident de travail, pendant la durée du congés maternité, de paternité ou d'adoption, ou tout autre congé statutaire.

En tout état de cause, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé maladie, longue maladie et longue durée.

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – DIRECTEUR ADJOINT DE LA RESSOURCE EN EAU – DIRECTEUR DE LA REGIE D'eau potable du SUD ESSONNE (DCS202057)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, selon les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en génie civil/VRD, eau, et d'une expérience significative dans ce domaine ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – DIRECTEUR ADJOINT DE LA RESSOURCE EN EAU – DIRECTEUR DE LA REGIE D'eau potable du SUD ESSONNE (DCS202058)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, selon les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en génie civil/VRD, eau potable et hydraulique, et d'une expérience significative dans ce domaine ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR, D'UN POSTE D'ATTACHE HORS CLASSE ET D'UN POSTE D'UN POSTE D'ADMINISTRATEUR GENERAL A TEMPS COMPLET (DCS202059)

Le Comité Syndical,

CREE un poste d'animateur à temps complet

CREE un poste d'attaché hors classe à temps complet

CREE un poste d'administrateur général à temps complet

MET à jour le tableau des effectifs joint en annexe

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A SUR EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET – CHARGE DE THESE SUR L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT (DCS202060)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, selon les dispositions du II de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, si nécessaire pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5), ingénieur ou master 2, spécialisé en énergétique, et justifier d'une connaissance des questions énergétiques liées au cycle de l'eau.

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 24 juin 2020

Le Président,

Xavier DUGOIN

